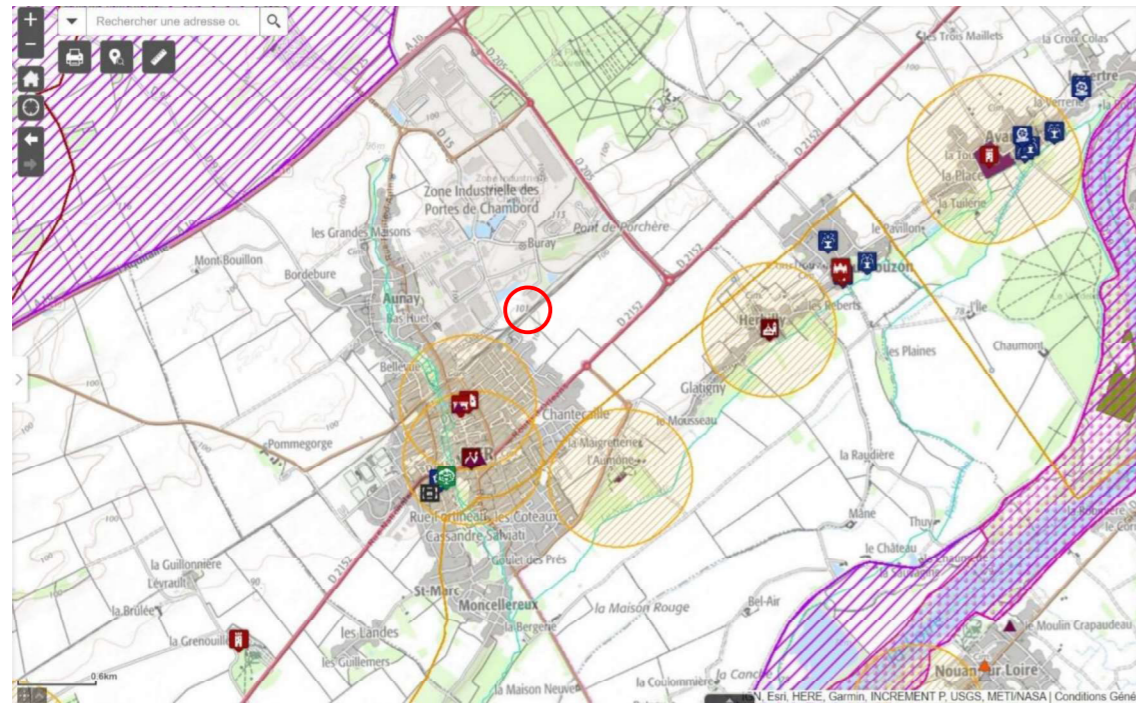
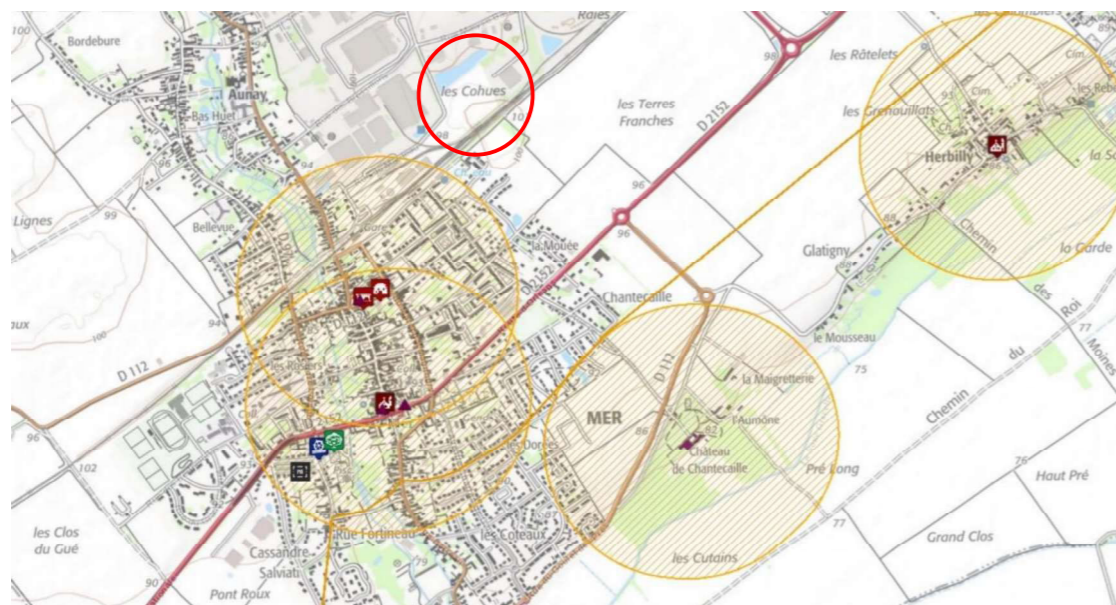


Les protections et servitudes d'utilité publique

Les différentes servitudes liées à la protection au titre des monuments historiques (Hachuré jaune), et les deux périmètres de protection spéciale au titre de Natura 2000 (ZPS / ZSP petite Beauce et ZPC/ZSP Vallée de la Loire) n'affectent pas le site de projet.



Echelle du Val / ©Web SIG 41 - Mission Val de Loire



Echelle de la commune / ©Web SIG 41 - Mission Val de Loire

La zone de présomption de prescriptions archéologiques

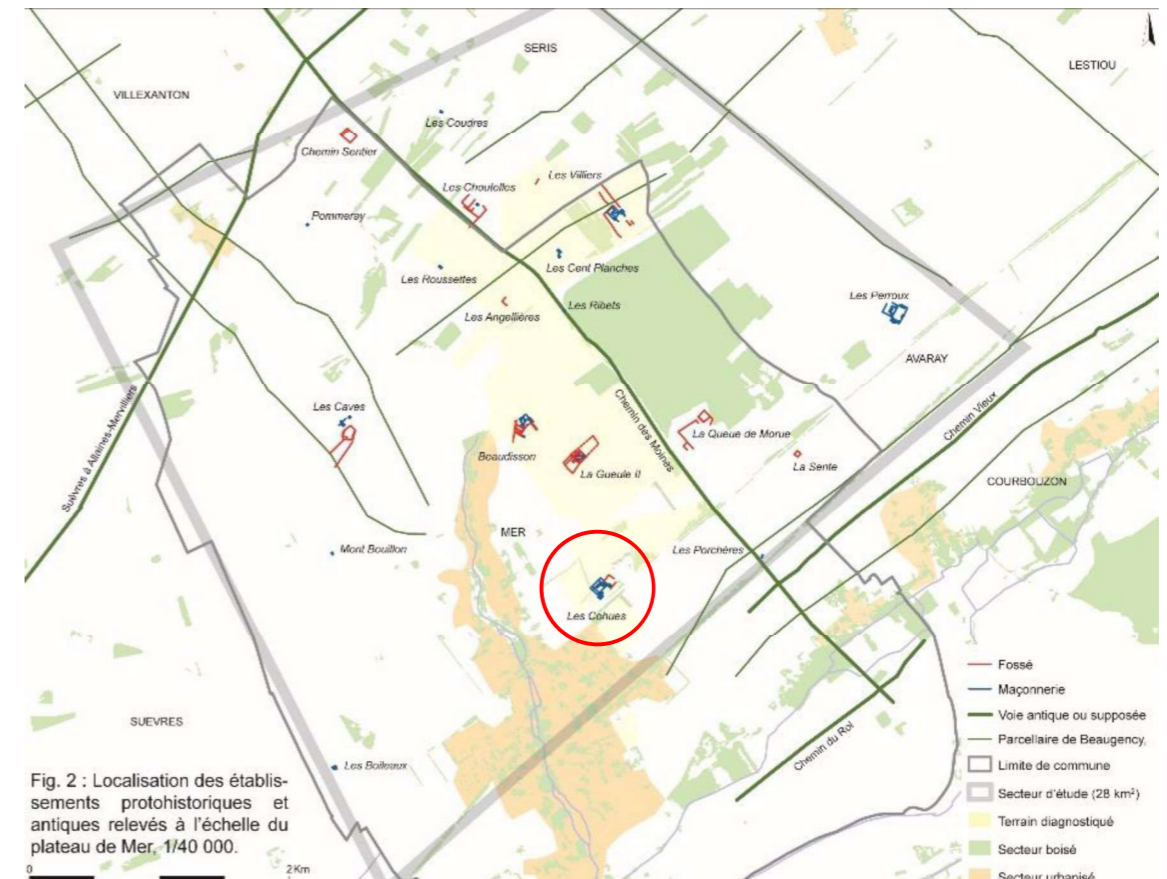


Fig. 2 : Localisation des établissements protohistoriques et antiques relevés à l'échelle du plateau de Mer, 1/40 000.

Extrait de l'étude archéologique « Les occupations protohistoriques et antiques du plateau de Mer (41) publiée par l'association rurale du monde gallo-romain, aout 2015 avec la collaboration de Fabrice Couvin, Françoise Yvernauld et de Sylvain Badey, INRAP.

Extrait des conclusions de l'étude :

« Les fouilles de « Beaudisson » et de « La Gueule II », concluent une première série de cinq interventions réalisées dans l'emprise de la ZAC « Les Portes de Chambord » à Mer (Loir-et-Cher) (...). Ces deux interventions, qui relèvent de l'archéologie préventive, ont également été le cadre d'une première synthèse des occupations protohistoriques et antiques, réalisée à l'échelle d'un terroir de 28 km². Celle-ci confirme la densité des établissements, ainsi que leur implantation ordonnée au sein d'une trame structurée constituée d'axes secondaires adossés à la voie Orléans-Tours. Elle rappelle par ailleurs l'intérêt de recherches de plus grande envergure à l'échelle de ce vaste terroir que constitue le plateau nord de la Loire, dans ce secteur de la Petite Beauce ».

La compatibilité d'une activité industrielle et de production d'énergie renouvelable avec cette occupation gallo-romaine demande une attention spécifique. Les prescriptions pour éviter toute atteinte au site relèvent du service régional d'archéologie Centre-Val de Loire. Nous encourageons donc les porteurs de projet à prendre attache auprès du SRA.

L'analyse de l'évolution du paysage

L'examen des photographies aériennes de 1978, 1984, 2002 et 2019 (ci-dessous) montre l'évolution de l'occupation industrielle du site en lien avec le développement de l'autoroute A10 (E60) ainsi que l'importance de l'extension des quartiers résidentiels, notamment au sud de la voie ferrée. On constate une fermeture progressive du grand paysage du plateau de la Petite Beauce à vocation initialement agricole.

La création de la ZAC du Parc « des Portes de Chambord » en 2005 a fortement accéléré cette évolution. Cet espace de 250 ha accueille notamment de grandes plateformes logistiques attirées par la proximité des trois autoroutes, A10, A71, A85.



©IGN 1978



©IGN 1984



©IGN 2002



©Google Earth 2019

Concernant les co-visibilités du site d'implantation de la centrale photovoltaïque, elles restent limitées. Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque se situe sur le plateau. Il présente un faible dénivelé et ne constitue pas un belvédère sur le Bien Val de Loire. Son occupation par une activité industrielle de production d'énergie renouvelable n'entraînerait à priori pas de co-visibilités si les équipements restent de faible hauteur.

L'éloignement du site d'implantation de la D205 et de la A10 rend difficile toute visibilité des panneaux photovoltaïques depuis ces axes de circulation. De même l'implantation de panneaux photovoltaïques dans l'immédiate proximité de la voie ferrée n'entraînerait pas de co-visibilités altérant la perception du grand paysage depuis le train, qui, à cet endroit, est déjà largement fermé.

Conclusion

En l'état, il n'est pas identifié de risque de co-visibilités altérant la perception du paysage culturel inscrit au patrimoine mondial (sous réserve du maintien d'une hauteur limitée des panneaux). Il est attendu que l'étude d'impact prenne en compte l'incidence des hauteurs de l'installation sur le grand paysage. Sous réserve que les hauteurs soient limitées, le projet nous paraît compatible avec les recommandations liées à la zone tampon du périmètre Unesco.



49 boulevard Preuilly
37000 TOURS
02 47 66 94 49
smi@mission-valde Loire.fr

